

Département de la Somme

-----  
Arrondissement d'AMIENS  
-----

Communauté de Communes  
Nièvre et Somme  
1, allée des quarante  
Parc d'Activités des Hauts du  
Val de Nièvre – BP 30214  
80420 FLIXECOURT  
-----

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Projet culturel phase I 2023  
– 2026

Date de convocation :  
23 novembre 2023

Date de séance :  
30 novembre 2023

Date d'affichage :  
5 décembre 2023

Membres en exercice : 55

Membres présents : 42

Membres votants : 42

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi

de 8h00 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à  
12h00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Franqueville, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

*Etaient présents :*

*Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, CAPRON, ROUSSEL, DE ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE, Mrs LEITAO, DE LIMERVILLE, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY,*

*Etaient absents, excusés :*

*Mmes SOUILLARD, LICOUR, Mrs PINCHON, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, MADANI BUTIN, BLAIZEL, PARMENTIER, BOULLET, GROSSEL, LEBLANC D, LEBLANC JM.*

*Secrétaire de séance : M HERBETTE*

\*\*\*\*\*

La séance étant ouverte,

Vu la compétence « politique culturelle » développée par la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

Ouïe la proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le projet culturel phase I de la Communauté de Communes Nièvre et Somme (2023-2026) présenté dans le document joint à la présente délibération intitulé « l'art et la culture comme expression du territoire – créations-mutations-expressions ».
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus

Pour extrait conforme,  
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 4 décembre 2023 et de sa publication le 5 décembre 2023.

